

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du

an mil huit cent trente-six, à

heure du

ACTE DE DÉCÈS d

le

à

heure du

décédé  
profession

d

âgé de

ans, né à

département d

domicilié à

fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par

âgé de

ans, profession d

domicilié à

qui a dit être

d

défunt et par

âgé de

ans, profession d

domicilié à

qui a dit être

d

défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du

an mil huit cent trente-six, à

heure du

ACTE DE DÉCÈS d

le

à

heure du

décédé  
profession

d

âgé de

ans, né à

département d

domicilié à

fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par

âgé de

ans, profession de

domicilié à

qui a dit être

d

défunt et par

âgé de

ans, profession d

domicilié à

qui a dit être

d

défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du

an mil huit cent trente-six, à

heure du

ACTE DE DÉCÈS d

le

à

heure du

décédé  
profession

d

âgé de

ans, né à

département d

domicilié à

fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par

âgé de

ans, profession d

domicilié à

qui a dit être

d

défunt et par

âgé de

ans, profession d

domicilié à

qui a dit être

d

défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du

an mil huit cent trente-six, à

heure du

ACTE DE DÉCÈS d

le

à

heure du

décédé  
profession

d

âgé de

ans, né à

département d

domicilié à

fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par

âgé de

ans, profession d

domicilié à

qui a dit être

d

défunt et par

âgé de

ans, profession d

domicilié à

qui a dit être

d

défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.